



8 février 2023

## Mot de la direction



Chers parents,

La semaine du personnel de notre Centre de services scolaire se tiendra du 6 au 10 mars. Une belle tradition pour souligner le travail quotidien de tous les membres du personnel de l'école et du service de garde auprès des enfants.

L'école de Pointe-du-Lac est une école dynamique et lumineuse grâce à la contribution de chacun d'entre eux : personnel enseignant, de soutien et professionnel.

Un message, une note, un courriel, un mot en personne, peu importe la voie... Votre appréciation, chers parents, leur fera chaud au cœur.

Plus que vous ne pouvez l'imaginer, ce temps de reconnaissance fait un bien immense à notre personnel dévoué.

Recevez mes salutations distinguées.

Brigitte Carrier, directrice

## Rencontres de parents Deuxième bulletin



Mardi le 7 mars prochain, vous aurez accès au bulletin de votre enfant sur le Portail Parent Mozaik.

Avant la semaine de relâche, certains parents seront invités par les titulaires du préscolaire et du primaire à les rencontrer à l'école entre le 7 et 17 mars pour discuter de certains besoins et défis chez leur enfant, s'il y a lieu.

Si vous ne recevez pas de communication pour cette rencontre du 2<sup>e</sup> bulletin, mais souhaitez tout de même une rencontre, veuillez simplement envoyer un courriel à l'enseignant de votre enfant pour lui signifier votre demande.

De plus, si vous souhaitez planifier une rencontre avec les enseignants spécialistes, enseignantes-orthopédagogues et intervenants de l'école, **vous êtes invités à leur faire suivre un courriel pour planifier votre moment.**

Manon Guay, Maxime Brochu et Claude Turcotte

- **Enseignants d'éducation physique**
- [manon.guay@csscdr.gouv.qc.ca](mailto:manon.guay@csscdr.gouv.qc.ca), [maxime.brochu@csscdr.gouv.qc.ca](mailto:maxime.brochu@csscdr.gouv.qc.ca), [claudet.turcotte@csscdr.gouv.qc.ca](mailto:claudet.turcotte@csscdr.gouv.qc.ca)

Camille Duguay, Mariève Chamberland et Youli Poirier

- **Enseignantes d'anglais**
- [camille.duguay@csscdr.gouv.qc.ca](mailto:camille.duguay@csscdr.gouv.qc.ca), [marieeve.chamberland@csscdr.gouv.qc.ca](mailto:marieeve.chamberland@csscdr.gouv.qc.ca), [youli.poirier@csscdr.gouv.qc.ca](mailto:youli.poirier@csscdr.gouv.qc.ca)

Andrée-Anne St-Germain et Jean-Sébastien Gagné

- **Enseignants de musique**
- [andreeanne.stgermain@csscdr.gouv.qc.ca](mailto:andreeanne.stgermain@csscdr.gouv.qc.ca), [jean-sebastien.gagne@csscdr.gouv.qc.ca](mailto:jean-sebastien.gagne@csscdr.gouv.qc.ca)

Marina Gendron, Marie-Josée Lapointe et Nancy Nickner

- **Enseignantes-orthopédagogues**
- [marina.gendron@csscdr.gouv.qc.ca](mailto:marina.gendron@csscdr.gouv.qc.ca), [marie-josée.lapointe@csscdr.gouv.qc.ca](mailto:marie-josée.lapointe@csscdr.gouv.qc.ca), [nancy.nickner@csscdr.gouv.qc.ca](mailto:nancy.nickner@csscdr.gouv.qc.ca)

SUITERencontres de parents  
Deuxième bulletin

Valérie Bouillon, Louise Vallée, Emilie Marcouiller-Savoie, Isabelle Duguay, Marjorie Lamer, Nathalie Gingras, Arianne Gélinas, Sophie Therrien, José Gaudreault, Julie Lafortune, Lysanne Dufour, Marc-Olivier Gélinas et Myriam Giroux

- **Techniciens en éducation spécialisée**
- [valerie.bouillon@csscdr.gouv.qc.ca](mailto:valerie.bouillon@csscdr.gouv.qc.ca), [louise.vallee@csscdr.gouv.qc.ca](mailto:louise.vallee@csscdr.gouv.qc.ca), [emilie.marcouiller-savoie@csscdr.gouv.qc.ca](mailto:emilie.marcouiller-savoie@csscdr.gouv.qc.ca), [isabelle.duguay@csscdr.gouv.qc.ca](mailto:isabelle.duguay@csscdr.gouv.qc.ca), [marjorie.lamer@csscdr.gouv.qc.ca](mailto:marjorie.lamer@csscdr.gouv.qc.ca), [nathalie.gingras@csscdr.gouv.qc.ca](mailto:nathalie.gingras@csscdr.gouv.qc.ca), [arianne.gelinas@csscdr.gouv.qc.ca](mailto:arianne.gelinas@csscdr.gouv.qc.ca), [sophie.therrien@csscdr.gouv.qc.ca](mailto:sophie.therrien@csscdr.gouv.qc.ca), [josee.gaudreault@csscdr.gouv.qc.ca](mailto:josee.gaudreault@csscdr.gouv.qc.ca), [julie.lafortune@csscdr.gouv.qc.ca](mailto:julie.lafortune@csscdr.gouv.qc.ca), [lysanne.dufour@csduroy.ca](mailto:lysanne.dufour@csduroy.ca), [marc-olivier.gelinas@csscdr.gouv.qc.ca](mailto:marc-olivier.gelinas@csscdr.gouv.qc.ca), [julie.lafortune@csscdr.gouv.qc.ca](mailto:julie.lafortune@csscdr.gouv.qc.ca)

Annie Corbeil

- **Agente de réadaptation**
- [annie.corbeil@csscdr.gouv.qc.ca](mailto:annie.corbeil@csscdr.gouv.qc.ca)

## St-Valentin

## Courrier de l'amitié



Pour souligner la St-Valentin, un courrier de l'amitié aura lieu du 9 au 14 février à l'école Notre-Dame et Beau-Soleil.

Le courrier se veut un prétexte pour que les élèves puissent :

- Créer et renforcer les relations d'amitié;
- Travailler l'orthographe et la calligraphie;
- Communiquer par le biais de l'écriture;
- S'amuser tout en célébrant cette belle fête.



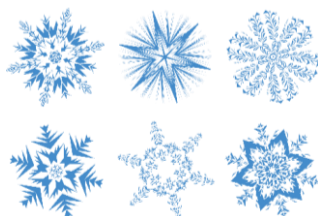
Des cartes seront disponibles aux élèves pour écrire leur message. D'ailleurs, ces cartes sélectionnées par le conseil d'élèves ont été créées par des artistes de l'école.

*Si vous souhaitez que votre enfant reçoive une carte de votre part, faites-la suivre à son enseignant qui la déposera dans le sac postal ou déposez-la vous-même dans le sac à l'entrée de l'école Beau-Soleil. Ce sac recevra aussi le courrier pour l'école Notre-Dame.*

De plus, élèves et membres du personnel sont invités à s'habiller d'un vêtement ou un accessoire aux couleurs de rouge, rose ou blanc, mardi le 14 février.

Bonne semaine!

## Carnaval d'hiver



Le traditionnel carnaval d'hiver est de retour cette année. Au programme, de belles activités hivernales sur la cour et des collations pour tous !

C'est un rendez-vous !!!

16 février PM pour les élèves de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> année

23 février PM pour les élèves de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année

## Vêtements perdus



Durant la semaine du 13 février, nous vous invitons à visiter nos tables de vêtements perdus qui seront installées dans le corridor près du gymnase à l'école Beau-Soleil.

Lors de votre passage au service de garde en fin de journée, jetez un œil et si vous ne passez pas au service de garde, vous pouvez vous présenter à l'école selon l'horaire du secrétariat et on vous y guidera avec plaisir.

Après cette semaine d'exposition, nous remettons les vêtements non réclamés à une œuvre de bienfaisance.

## English Day



Le 24 février prochain, à l'école Notre-Dame et Beau-Soleil, votre enfant vivra une journée qui sort de l'ordinaire; le English Day!  
Nouvelle formule, autant de plaisir!

Pour une deuxième année, au lieu de faire une semaine consacrée à l'anglais où nous faisons une activité par jour, nous ferons une journée entière qui ne comportera que de l'anglais.

Why not ??? 😊

Adapté à chaque niveau, l'élève pourra s'amuser avec un bingo, un rallye, un bricolage et plus encore. Il y en aura pour tous les goûts!

Nous avons très hâte de vivre cette aventure avec votre enfant!

Miss Camille, Miss Mariève and Miss Youli

 Activités éducatives et sorties  
 AVRIL

**AVRIL 2023**

3 avril : 2<sup>e</sup> année (et MULTI 2<sup>e</sup>), animation à l'école par le Musée de la culture du monde : « Il était 2 Pâques »

5 avril : Maternelle 4 ans, l'heure du conte à l'école

5 avril : 6<sup>e</sup> année (Mme Anne-Marie), animation bibliothèque municipale

5-6 avril : Maternelle 5 ans, animation bibliothèque municipale

6 avril : 1<sup>re</sup> année (Mme Chantale), animation bibliothèque municipale

13 et 17 avril : 5<sup>e</sup> année (et MULTI 5<sup>e</sup>), atelier à l'école « La faune des forêts mauriciennes »

17 avril : MULTI 4<sup>e</sup>-5<sup>e</sup> (Mme Marie-Pier), animation bibliothèque municipale

17 avril : 5<sup>e</sup> année (M. Maxime), animation bibliothèque municipale

20 avril : 2<sup>e</sup> année (Mme Mélanie), animation bibliothèque municipale

20-21 avril : 3<sup>e</sup> année (et MULTI 3<sup>e</sup>), animation à l'école par l'autrice Nadine Poirier

21 avril : 1<sup>re</sup> année (Mme Vicky), animation bibliothèque municipale

21 avril : 2<sup>e</sup> année (Mme Caroline P.-P.), animation bibliothèque municipale

27 avril : 1<sup>re</sup> année (Mme Camille), animation bibliothèque municipale



À la journée pédagogique du 9 janvier dernier, les élèves de 3<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année ont eu la chance de participer au projet de créature imaginaire liée à leur culture et leur région.

M. Alex Girard, auteur-sculpteur, sélectionnera cinq de leurs œuvres afin de les réaliser en sculpture.

Quelle fierté de savoir que le résultat des créatures sera exposé au Moulin Seigneurial! À suivre.

## Transport scolaire


Rappel important d'une règle concernant le transport scolaire :

Il n'est pas permis de prendre l'autobus d'un(e) ami(e), et ce, peu importe la façon dont les élèves concernés quittent habituellement après l'école. Vous pouvez vous référer aux règlements dans les pages de début de l'agenda au besoin, que vous trouverez en annexe. Il y est inscrit : « **J'utilise uniquement les circuits inscrits sur mon avis d'embarquement** ».

En résumé, même si l'élève a un mot du parent, il n'est pas possible de le faire. Merci de considérer.



L'entreprise des vêtements scolaires Flip Design souhaite vous transmettre le mémo du mois de février 2023 à titre de rappel des moyens de communication, afin de pouvoir les joindre au besoin. Vous trouverez le tout en annexe.

8 février 2023



13 au 17 février 2023

Dans le cadre des Journées de la persévérance scolaire 2023, la TREM (Table Régionale de l'Éducation de la Mauricie) vous convie à assister à la conférence gratuite La positivité : saine ou toxique? présentée par Mme Andrée-Ann Labranche, étudiante au doctorat en psychologie à l'Université du Québec à Montréal (UQAM), profil scientifique-professionnel.

*Voir les détails dans le document en annexe.*

Durant cette semaine, le personnel soulignera cette valeur si importante à la réussite scolaire.

De plus le 15 février, nos élèves de 5e et 6e année participeront à une conférence en ligne en direct de Laurent Duvernay-Tardif, porte-parole de ces journées.

Vous aussi, êtes invités à souligner la persévérance de vos enfants !

Bonne semaine de la persévérance !!!



Bonne Saint-Valentin avec vos petits et grands amours !!!



---

**Centre  
de services scolaire  
du Chemin-du-Roy**

**Québec** 

## CONFÉRENCE : LA POSITIVITÉ, SAINE OU TOXIQUE?

MERCREDI 15 FÉVRIER 18H30  
AU THÉÂTRE DU CÉGEP DE TROIS-RIVIÈRES



DÈS 17H00 COCKTAIL DANS LE HALL  
VENEZ RÉSEAUTER



### Activité exclusive en présence!

Dans le cadre des Journées de la persévérance scolaire 2023, la TREM vous convie à assister à la conférence gratuite *La positivité : saine ou toxique?* présentée par Mme Andrée-Ann Labranche, étudiante au doctorat en psychologie à l'Université du Québec à Montréal (UQAM), profil scientifique-professionnel.

Dès 17h, un cocktail et des bouchées vous seront servis dans le hall. Profitez de cette occasion unique et conviviale pour discuter avec les différents intervenants du milieu scolaire ainsi qu'avec la conférencière qui sera déjà sur place!

Inscrivez-vous dès maintenant en cliquant ici : <https://forms.gle/qTivmda2gg1rg4UTA>

### À propos de la conférence :

Il est pratiquement impossible de naviguer sur les réseaux sociaux sans tomber sur une citation ou un commentaire teinté de paroles qui se veulent positives comme « *Il suffit de voir le bon côté des choses* », « *Il suffit de regarder la vie du bon côté* », « *Sois positif* ». Le fameux « *Ça va bien aller* » qui est né durant la pandémie en est un autre exemple. Ces phrases préfabriquées ont leurs limites et peuvent créer des émotions négatives. Pourquoi? Parce qu'elles sont de l'ordre de la *positivité toxique*, ce principe selon lequel, même en présence de difficultés, on devrait toujours garder une attitude positive. Ce phénomène est très répandu et il a des effets néfastes sur la santé mentale, notamment sur celle des jeunes.

Cette conférence porte à réfléchir sur notre façon de s'adresser aux jeunes. Certains mots, qui semblent bien choisis, peuvent avoir un impact insoupçonné sur eux. Plusieurs pistes de solution et des conseils seront proposés par la conférencière afin de privilégier la saine positivité dans nos communications.

Andrée-Ann Labranche s'intéresse, dans le cadre de sa thèse, aux symptômes intériorisés (symptômes dépressifs et anxieux, retrait social) et extériorisés (comportements délinquants, violents, d'opposition/défense, perturbateurs et impulsifs). Elle estime qu'il est important de s'attarder aux conséquences néfastes de l'invalidation émotionnelle et de comprendre pourquoi il faut vivre ses émotions négatives.

### Pour plus de renseignements, contactez :

Sonia Thiffault, chargée de projets

@[sonia.thiffault@trem.ca](mailto:sonia.thiffault@trem.ca)





# Rappel Uniforme scolaire

Vêtements Flip Design

## École de Pointe-du-Lac

[www.flipdesign.ca](http://www.flipdesign.ca) / Code d'accès : pdl15riv

Vêtements Flip Design - fournisseur officiel de votre établissement

En tout temps au cours de l'année vous pouvez faire une commande de vêtements en ligne. La livraison à domicile est offerte au tarif régulier de 8,70\$ + taxes par commande.

## Les moyens de communication

NOUS  
JOINDRE



[www.flipdesign.ca](http://www.flipdesign.ca)

- ▶ Messagerie instantanée
- ▶ Rendez-vous téléphonique
- ▶ Formulaire de contact

### Politique

Aucun remboursement  
Échanges : 120 jours  
Garantie contre défauts : 120 jours



Restez à l'affût!

En **mai prochain** vous serez invités à placer votre commande pour la **rentrée 2023** sur notre site web.

VÊTEMENTS  
Flip Design

## RÈGLES DE CONDUITE RELATIVES À L'UTILISATION DU TRANSPORT SCOLAIRE

Les règles de conduite relatives à l'utilisation du transport scolaire ont pour but d'encadrer la discipline afin d'assurer la sécurité des utilisateurs du transport scolaire.

Ces règles indiquent les modalités d'utilisation du transport scolaire, les règlements applicables à son utilisation et les mesures disciplinaires en cas de manquement aux règlements.

### RÈGLES DE VIE

#### Respect des adultes

- J'exécute, sans argumenter, les directives ou consignes du conducteur et des surveillants.

#### Respect des pairs

- Je parle avec un ton modéré dans un langage respectueux.
- Je respecte le règlement qui interdit la prise de photos, de capsules vidéo ou sonores.

#### Respect des circuits et de l'horaire

- **J'utilise uniquement les circuits inscrits sur mon avis d'embarquement.**
- Je me présente à l'heure à l'arrêt prévu (10 minutes à l'avance).

#### Respect de l'environnement

- Je garde l'autobus et les aires d'attente propres en évitant de jeter des déchets par terre ou par la fenêtre, de boire ou manger dans l'autobus.

#### Respect des règles de sécurité

- Lors de l'embarquement, j'attends que l'autobus soit complètement immobilisé avant de m'en approcher.
- Je monte dans l'autobus calmement un à la suite de l'autre.
- Je demeure assis tout au long du trajet.
- Je tiens mes bagages sur mes genoux sans encombrer l'allée.
- Au débarquement, j'attends que l'autobus soit complètement immobilisé avant de me lever.
- Je m'éloigne rapidement de l'autobus lors de son départ.
- Je respecte la Loi antitabac en m'abstenant de fumer ou vapoter dans l'autobus, sur les terrains du Centre de services scolaire et aux points de transferts.

#### MESSAGE IMPORTANT

Selon l'article 519.8 du Code de la sécurité routière, le transport d'objets volumineux dans les autobus scolaires est interdit. Seuls les bagages que l'on peut tenir sur les genoux sont acceptés. Les équipements autorisés doivent être transportés dans des étuis appropriés et ne pas excéder 75cm X 30cm X 20cm (30"X 12"X 8"). À titre d'exemple, les bâtons de hockey et de golf, les planches à roulettes, les planches à neige, les patins sans protection des lames, les skis et les gros instruments de musique tels que les guitares sont tous des objets qui **ne sont pas admis** dans les autobus scolaires, et ce, pour la sécurité des élèves.

#### NON-RESPECT DES RÈGLES DE VIE

Le Service du transport place le respect au centre de ses valeurs. Une information est acheminée aux parents dans les cas où l'élève manque de respect aux adultes, à ses pairs, à l'horaire, à l'environnement et aux règlements.

L'information transmise prend la forme d'un billet de discipline que l'élève doit faire signer par ses parents.



Les conséquences encourues visent à réparer l'erreur commise ou à améliorer la conduite de l'élève. Elles peuvent prendre la forme d'une lettre d'excuses, d'une place assignée dans l'autobus, de confiscation d'objets, de procédure spéciale d'embarquement ou de débarquement, etc.

Dans le cas de manquements répétés aux règlements ou si la communication n'est pas signée par le parent, le transporteur communique avec le parent pour l'informer de la situation. S'il n'y a pas d'amélioration, le transporteur produit un rapport au responsable du Service du transport. Ce dernier pourra suspendre le droit au transport jusqu'à ce que l'élève s'engage à respecter les règles de conduite lors du transport scolaire. Le cas échéant, le parent doit assurer le transport de son enfant.

### **COMPORTEMENT « TOLÉRANCE ZÉRO »**

Le Service du transport ne tolère aucun geste de nature violente dans les autobus, aux arrêts et aux points de transferts.

**L'ADULTE QUI CONSTATE UN MANQUEMENT GRAVE, TELS CEUX ENUMERES CI-DESSOUS, EMET UN BILLET DE DISCIPLINE A L'ELEVE :**

- violence verbale ou physique;
- intimidation ou harcèlement;
- vandalisme;
- possession d'arme ou d'objets dangereux;
- consommation, vente ou possession de drogue ou d'alcool;
- consommation de cigarettes (incluant cigarettes électroniques) dans l'autobus ou au débarcadère;
- mise en danger de la sécurité des autres passagers ou du conducteur soit :
  - en lançant des objets;
  - en bousculant ou poussant d'autres élèves;
  - en nuisant à la conduite du chauffeur;
  - en ayant un comportement jugé dangereux.

Dans ces cas, une suspension du droit de transport est appliquée. Le responsable du Service du transport du Centre de services scolaire informe les parents et la direction de l'école de la durée et du moment de la suspension. En conséquence, le parent doit assurer le transport de l'élève. Les parents peuvent également être rencontrés afin de déterminer les modalités de retour de l'élève dans le transport scolaire.

Les conséquences encourues par une telle situation peuvent prendre la forme d'une facturation pour la réparation des bris, d'un signalement aux policiers, de la confiscation d'objets, du retrait temporaire ou définitif du droit au transport, etc.

**Une caméra de surveillance pourrait être installée temporairement dans un autobus afin de contrer l'intimidation et la violence.**

### **DÉCLARATION**

Avec mes parents, j'ai lu les règles de conduite relatives à l'utilisation du transport scolaire et j'ai pris connaissance des exigences qui s'y rattachent. Pour ma sécurité et celle de mes amis (es), je m'engage à respecter ces règles de conduite et ces exigences durant toute l'année. En cas de manquement, je devrai accepter les sanctions imposées.

**Signature de l'élève** \_\_\_\_\_

**Date** \_\_\_\_\_

**Signature des parents** \_\_\_\_\_

Père

Mère